

## Hugues Portelli à l'assaut des sondages

*Le sénateur-maire UMP d'Ermont est à l'origine d'une proposition de loi visant à réglementer les sondages politiques. Une réforme que le gouvernement ne voit pas d'un bon oeil...*

**Encadrer les sondages et imposer la transparence aux instituts qui les réalisent.** C'est le souhait d'Hugues Portelli, sénateur-maire (UMP) d'Ermont et de son collègue socialiste Jean-Pierre Sueur. Les deux parlementaires sont à l'origine d'une proposition de loi votée le 14 février à l'unanimité devant la Chambre haute. Le texte vise à réglementer la pratique des sondages et prévoit des sanctions en cas d'abus. Avec près de 1 000 enquêtes par an, la France et ses élus en font une consommation effrénée. L'Écho, le Régional. Qu'est-ce qui justifie une telle loi ? - Hugues Portelli. La loi actuelle sur les sondages a pris un coup de vieux car elle date de 1977. Les sondages pratiqués aujourd'hui ne correspondent plus à ceux de l'époque. Il fallait mettre à jour certains points. Par exemple, la loi n'a jamais défini ce qu'était un sondage. Nous avons beaucoup d'enquêtes politiques à caractère électoral qui sont publiées et pas contrôlées. Avec cette loi, nous voulons que les marges d'erreur soient diffusées. Il est important de savoir qui commande ces sondages, qui les paye, comment ils sont réalisés, et qui les publie. Quelles seraient ces nouvel-

les dispositions ? L'idée est de modifier la commission des sondages pour avoir plus d'experts et obtenir un collège de six juges et cinq experts (contre deux actuellement, NDLR). Cette commission aura un pouvoir de sanction effectif et pourra infliger des amendes allant jusqu'à 75 000 euros pour ceux qui n'appliquent pas la loi. Comment le gouvernement a-t-il réagi à votre proposition de loi ? Lors du débat au Sénat, le ministre intervenant était Patrick Ollier (ministre chargé des relations avec le Parlement, NDLR). Il nous a dit qu'il était d'accord sur les idées mais qu'il était aussi contre car le texte n'était ni applicable, ni conforme à la Constitution, selon lui. J'ai téléphoné aux services de Matignon et on va se mettre d'accord. Quelles sont les chances de votre texte d'être adopté ? Les meilleures chances. Il va y avoir des discussions et il y aura certainement des modifications, mais nous avons prévu de faire voter le texte avant la fin de l'année.